

COMMUNIQUÉ

ASSURANCE

MODIFICATION

Actif

Retraité

Régimes d'assurance collective du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec

Volume 35, Numéro 5 (Éd., F.P., S.S.S.)

Octobre 2012

Adhésion à l'assurance collective

DESTINATAIRES : DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES RESSOURCES HUMAINES

Il a été porté à notre connaissance que lors de changements dans la carrière de certains cadres, ces derniers pouvaient se retrouver sans assurance collective pour une certaine période.

Afin de remédier à cette problématique, les regroupements d'associations de cadres (RACAR et CERA) ainsi que le Secrétariat du Conseil du trésor, en collaboration avec l'assureur, ont convenu de modifier la procédure de validation des postes de cadre.

Dorénavant, les dossiers de validation de postes de cadre aux fins de l'admissibilité à l'assurance collective et à la retraite seront traités en parallèle :

- La validation au régime de retraite (RRPE) par la CARA se poursuivra telle que déjà définie.
- La validation au régime d'assurance collective du personnel d'encadrement sera allégée pour ceux et celles qui ont *acquis le droit de conserver le régime d'assurance collective du personnel d'encadrement*.

Cette nouvelle procédure permettra d'accélérer le processus d'adhésion au régime d'assurance du personnel d'encadrement. Pour refléter cette nouveauté, l'assureur a fait l'ajout d'une question sur le formulaire d'adhésion aux assurances. Ainsi, à la question 5.13 « *Est-ce que l'employé(e) a acquis le droit de conserver ses protections d'assurance en vertu du régime d'assurance collective du personnel d'encadrement ?* », vous devrez cocher « Oui » ou « Non » selon la situation applicable à l'employé, tel que défini dans les conditions de travail de son secteur. Vous trouverez ci-joint une copie du formulaire modifié.

Cette modification entre en vigueur le 14 octobre 2012.

Nous vous rappelons qu'il est possible de faire vos adhésions directement en ligne sur le site **ACCÈS | administrateurs** et ainsi éviter les délais postaux. Le formulaire en format PDF se retrouve également sur le site ACCÈS | administrateurs. Si toutefois vous préférez obtenir des copies papier de ce formulaire, nous vous invitons à communiquer avec SSQ Groupe financier.

Pour obtenir des renseignements additionnels au sujet du présent communiqué, vous pouvez joindre madame Francine Thibeault au numéro 418 643-0875 poste 4830, par télécopieur au 418 644-9274 ou par courriel à l'adresse suivante : assurances.cadres@sct.gouv.qc.ca.

Vous pouvez également consulter les autres communiqués assurance à l'adresse internet suivante :

<http://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-humaines/conditions-de-travail-et-remuneration/regimes-dassurance-collective>

Nous vous saurions gré de faire part, le plus rapidement possible, du contenu du présent communiqué à tous les responsables de la gestion des avantages sociaux.

Le directeur général des
régimes collectifs et de l'actuariat,


MICHEL MONTOUR